

Rhônatureparc 2050 – Processus de projet et récit de vallée(s) face à l’adaptation au changement climatique

Bertrand VIGNAL, Emmanuel REYNARD, Muriel DELABARRE¹

Introduction

Décidé en septembre 2000 par le Grand Conseil valaisan, le projet de Troisième Correction du Rhône est entré dans sa phase de réalisation concrète² en 2009, par le démarrage de la mesure prioritaire de Viège, et surtout dès 2015, par suite de l’acceptation par le peuple valaisan de la création d’un fonds de financement pour la Troisième Correction du Rhône. Depuis, divers chantiers ont été ouverts. Ils ont pour but principal de sécuriser la plaine contre les crues, en élargissant le Rhône là où cela est possible et en renforçant les digues existantes ou en approfondissant le lit ailleurs³. La correction du Rhône ne se limite toutefois pas à un projet d’aménagement fluvial ; elle a l’ambition de profiter de l’aménagement du fleuve pour participer à un développement territorial durable de l’ensemble de la plaine. L’un des objectifs est de développer un aménagement des espaces publics du Rhône, en particulier de ses berges, qui soit cohérent et qui permettrait en outre à la population de la vallée de changer sa relation avec le fleuve.

C’est pour répondre à ces objectifs que les cantons du Valais et de Vaud ont lancé en décembre 2018 un appel à candidatures pour des mandats d’étude parallèles (MEP) sur l’aménagement des espaces publics du Rhône (voir encadré ci-dessous). Le but était d’imaginer « un véritable espace du Rhône qui puisse accueillir les usages nécessaires au développement d’un cadre de vie de qualité pour les habitants de la vallée du Rhône »⁴. Il fallait notamment élaborer une stratégie concernant

- ¹ Les réflexions présentées dans cet article sont le résultat d’un travail collectif mené au sein du groupement BASE durant l’année 2019. Le groupement était composé, en plus de l’agence BASE, Paysage et urbanisme, à Lyon, des bureaux TOPOS Urbanisme (Genève), Acteon (Neuchâtel), PRONA (Bienne), CERA (Genève), RR&A (Genève), ainsi que de la stylicienne d’espace Sara de Gouy (Lyon) et du géographe Emmanuel Reynard (Université de Lausanne). Nous remercions Mathieu Baumann, Renaud Buhl, Sara de Gouy, Véronique de Sépibus, Ricardo Fernandes, Serge Gentizon, Damien Isaie, Gilles Lauper, David Mermod, Serge Nasilli, Lise-Anne Olinet, Marjorie Salles, Pauline Szwed, Michèle Tranda-Pittion, Mael Trémaudan et Florence Vez pour les discussions stimulantes qui ont amené à la proposition du plan-guide Rhônatureparc.
- ² Les travaux sont fondés sur une vision d’ensemble présentée dans deux plans d’aménagement adoptés respectivement par les cantons du Valais et de Vaud ; Canton du Valais, Section Protection contre les Crues du Rhône des services centraux, *Plan d’aménagement (PA-R3). Rapport de synthèse*, Sion, 2014 (mis à jour en 2015) ; Direction générale de l’environnement (DGE), *Plan directeur sectoriel 3^e correction du Rhône Vaud*, Lausanne, 2016.
- ³ Sur la philosophie de la Troisième Correction du Rhône, voir notamment Tony ARBORINO, « Le fleuve retrouvé », dans *Tracés*, 16-17 (2019), p. 6-11.
- ⁴ Office cantonal de la construction du Rhône (OCCR3), *Aménagement des espaces publics du Rhône. Mandats d’étude parallèle à un degré, selon Règlement SIA 143 (2009) portant sur les études et la réalisation. Appel à candidatures – procédure sélective*, Sion, 2018, p. 3 ; voir aussi ARBORINO, « Le fleuve retrouvé », p. 10.

l'espace public des digues « et leur couture avec le Rhône et la plaine »⁵, dans un contexte plus large de développement d'un paysage de qualité pour la population, tout en respectant les objectifs sécuritaires et écologiques du projet d'aménagement du fleuve⁶.

Plus concrètement, il s'agissait (I) de dessiner un projet d'ensemble des berges du Rhône, d'Oberwald au Léman, qui instaure une certaine cohérence tout au long du linéaire malgré les différences régionales, et (II) de définir une stratégie de mise en œuvre du projet qui soit capable de maintenir cette cohérence malgré la multiplicité des intervenants et la durée de réalisation de la Troisième Correction du Rhône. Le but était d'aboutir à un plan-guide qui définisse la méthode et les processus et qui soit adaptable selon les lieux et au cours du temps, plutôt qu'à un résultat définitif et figé⁷.

Mandats d'étude parallèles – Aménagement des espaces publics de la Troisième Correction du Rhône

Lancé en décembre 2018, le concours d'aménagement des espaces publics de la Troisième Correction du Rhône (R3) (selon le règlement SIA 143), international en raison de l'ampleur et du caractère inédit de la démarche, visait à définir un aménagement d'ensemble de ces espaces publics longeant le fleuve sur ses deux rives, d'Oberwald au Léman. Au total, 13 dossiers regroupant plus de 60 bureaux dans les domaines de compétences de l'urbanisme, de l'architecture du paysage, de la biologie appliquée, de l'environnement, de la mobilité et du stylisme, ont été déposés. Au terme d'une première délibération du collège d'experts, cinq équipes ont été sélectionnées pour concourir.

Pour les participants, l'enjeu était de démontrer que, dans le respect des contraintes techniques et légales ainsi que des surfaces dévolues à la nature et à l'agriculture, les espaces publics de R3 peuvent être autant d'occasions d'offrir à la population des emplacements de qualité qui tiennent compte des différents usages et besoins des riverains.

Les projets ont fait l'objet d'une exposition publique, inaugurée aux Arsenaux à Sion, le 3 décembre 2019. Par le biais de 30 planches richement illustrées, les visiteurs ont pu découvrir l'aménagement des espaces publics le long du Rhône tel que les bureaux participants l'ont imaginé.

Le projet lauréat – emmené par le bureau BASE à Lyon – a été présenté à cette occasion.

Nathalie Luyet, architecte et urbaniste

⁵ OCCR3, *Aménagement des espaces publics du Rhône*, p. 4.

⁶ *Ibidem*, p. 18.

⁷ Le projet devait être présenté sous la forme de six planches en format A0, accompagnées d'un rapport succinct n'excédant pas quatre pages. En plus du plan-guide à l'échelle de la vallée, deux exemples concrets devaient être traités à l'échelle locale, dans le Chablais et dans la région de Viège. Les résultats ont donné lieu à une exposition itinérante, sous l'égide de la Troisième Correction du Rhône; [en ligne:] <https://www.vs.ch/web/rhone/exposition> (consulté le 10 juillet 2020).

Après avoir discuté de la notion d'espace public du Rhône, cet article présente la philosophie du projet⁸ Rhônatureparc, lauréat du concours international sur l'aménagement des espaces publics (décembre 2019), en mettant en exergue la mise en récit des relations du Rhône avec les vallées transversales et l'importance du projet de Troisième Correction comme opportunité pour penser l'aménagement de la plaine en tenant compte de l'adaptation au changement climatique.

Qu'est-ce que l'espace public du Rhône ?

Les lignes directrices paysagères⁹ de la Troisième Correction du Rhône définissent trois types d'espaces publics du Rhône :

- L'espace du fleuve est l'espace compris entre les deux digues longitudinales, dans lequel le fleuve peut s'écouler. En fonction des variations de débit, cet espace est plus ou moins recouvert d'eau, de sédiments et de végétation. « Compte tenu des contraintes sécuritaires, la maîtrise de cet espace incombe totalement au Canton, tant pour la planification que pour la mise en œuvre »¹⁰. En d'autres termes, cet espace fait partie du domaine public cantonal : sa gestion et son accès sont une prérogative cantonale et le respect des contraintes hydrauliques et sécuritaires est une priorité.
- L'espace du sommet de digue est l'espace linéaire étroit (4 à 16 mètres de largeur) compris entre les deux talus des digues, existantes ou nouvelles¹¹. Le Canton conserve un accès carrossable pour l'entretien des digues et c'est sur cet espace que seront aménagés les itinéraires de mobilité douce (piétons et cyclistes) le long du Rhône. Il s'agit de favoriser une continuité de l'accès public sur l'ensemble du linéaire. « La maîtrise de cet espace incombe prioritairement au Canton pour la planification, avec la participation des communes pour la mise en œuvre »¹².
- L'espace de la plaine du Rhône est le lieu de l'interaction entre le fleuve et sa plaine alluviale. Il est composé de parcelles privées et publiques et présente des morphologies très diversifiées (contextes urbains et ruraux, milieux naturels et anthropisés, etc.). La maîtrise de cet espace incombe aux communes et aux propriétaires privés. La coordination des activités dans cet espace peut être favorisée par l'adoption de plans directeurs intercommunaux (PDi).

⁸ Nous utilisons le terme de « projet », tout en relevant qu'il s'agit, à ce stade, d'une intention plutôt que d'un projet compris comme une étape d'un processus d'aménagement.

⁹ Nomad Architectes Valais, *Lignes directrices paysagères de la troisième correction du Rhône*, Canton du Valais, 2016.

¹⁰ OCCR3, *Aménagement des espaces publics du Rhône*, p. 19.

¹¹ Cinq types de digues sont prévus par la Troisième Correction du Rhône : les nouvelles digues, à construire ; les digues existantes, qui seront pour la plupart assainies au moyen de différentes techniques ; les digues intégrées qui sont des digues en pente douce, aménagées sur des digues anciennes ou nouvelles et permettant l'exploitation agricole du côté de la plaine ; des digues submersibles et des digues de retour, permettant de gérer le risque résiduel et de faire face aux épisodes exceptionnels par des déversoirs localisés, rendant ensuite possible le retour des eaux au fleuve ; les arrière-digues, qui participent à la gestion du risque résiduel (protection dans les couloirs d'évacuation des eaux). Pour une description de ces différents types de digues, voir *Ibidem*, p. 21-23.

¹² *Ibidem*, p. 19.

Il n'y a donc pas qu'un seul type d'espace public le long du Rhône et tant les modalités d'accès que la maîtrise des différents types d'espaces varient selon les situations.

En plus de ces différents types d'espaces publics, il faut tenir compte de l'espace réservé aux eaux (ERE), régi par l'article 41 de l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (OEaux, RS 814.201), afin de garantir la protection des eaux, la revitalisation des fonctions écologiques et la protection contre les crues. La législation cantonale précise que cet ERE doit permettre une marge de manœuvre pour des adaptations locales de projets¹³.

C'est principalement l'espace du sommet de digue qui était visé par les mandats d'étude parallèles. Cet espace est vu comme « un espace de liberté », « ni normé, ni réglementé, mais [qui] doit permettre à chacun d'éprouver un contact direct et authentique avec la nature sauvage », sans interdictions, mais avec des priorités : « priorité au fleuve et à la nature à l'intérieur des digues, priorité aux loisirs et à la détente sur le couronnement »¹⁴.

Rhône nature parc 2050 – Un projet intégratif avec deux finalités

Une situation de départ diversifiée et globalement dégradée

Sur les 164 kilomètres du glacier au Léman, la morphologie et la taille du Rhône et de la plaine alluviale évoluent fortement : d'abord cours d'eau alpin, en grande partie encaissé dans sa vallée, à l'amont de Brigue, le Rhône n'occupe ensuite qu'une petite portion de la plaine alluviale, variable selon les endroits, jusqu'au verrou de Saint-Maurice ; dans le Chablais, ancien lac remblayé par le delta progradant vers la cuvette lémanique, le rapport entre la taille du fleuve et celle de la plaine devient encore plus déséquilibré. Partout, le Rhône a été endigué, à l'exception de la plaine de Gletsch, de la zone de Finges et du Bois-Noir.

Bien que le Rhône soit intégré dans la plaine, la mobilité des hommes et des animaux est actuellement entravée et l'accès au fleuve est bien souvent compliqué, voire impossible par endroits, en raison des endiguements et du développement des infrastructures de transport. On a d'ailleurs coutume de dire que les villes valaisannes tournent le dos au fleuve¹⁵ et, à l'exception de Saint-Maurice, aucune ville

¹³ La fiche A.12 « Troisième correction du Rhône » du Plan directeur cantonal fixe cette largeur à 10 mètres de part et d'autre de l'emprise du projet (voir Canton du Valais, *Planification directrice cantonale*, Sion, 2017, fiche A.12).

¹⁴ OCCR3, *Aménagement des espaces publics du Rhône*, p. 32.

¹⁵ C'est d'ailleurs une des ambitions du projet urbanistique de la « ville du XXI^e siècle », à Sion, de renouer avec le fleuve, en réaménageant les espaces situés au sud de la ville, après ses développements successifs vers l'ouest, dans les années 1960-1970, puis vers l'est, dans les années 1980-1990. Sur les projets urbains liés à la Troisième Correction du Rhône à Sion, voir Olivier LASSERRE *et al.*, « De la lecture du paysage au projet territorial. Le cas de la traversée de Sion par le Rhône », dans Emmanuel REYNARD, Myriam EVÉQUOZ-DAYEN, Gilles BOREL (éd.), *Le Rhône, entre nature et société*, Sion, 2015 (Cahiers de Vallesia, 29), p. 287-310.

importante de la plaine ne s'est développée sur les berges du fleuve. Par contre, plusieurs industries se sont établies à proximité du Rhône, à Viège, à Chippis ou encore à Evionnaz, accroissant d'autant les potentiels de dégâts en cas de rupture des digues, sans parler de l'épineuse question des sites pollués¹⁶.

Cette double trame, physique et humaine, nécessite une appréhension diversifiée de la gestion des espaces publics du Rhône : on ne les aménage pas de la même manière dans les villages de la vallée de Conches, dans le bois de Finges, dans la traversée de Sion ou dans la plaine de Saillon ou du Chablais.

Une opportunité pour penser l'adaptation au changement climatique dans la plaine du Rhône

Les principaux aménagements de la Troisième Correction du Rhône ne déploieront pas leurs effets avant le milieu du XXI^e siècle. Le projet peut donc être vu comme une belle opportunité de développer des stratégies d'adaptation au changement climatique dans la plaine du Rhône, en termes de gestion des crues bien sûr, mais également, de manière plus générale, en termes d'évolution thermique de la plaine. Les deux dernières décennies ont en effet démontré la prégnance des situations de canicule et des vagues de chaleur dans la vallée du Rhône ainsi que la problématique des îlots de chaleur urbains dans des villes comme Sion¹⁷, par exemple. La maîtrise des vagues de chaleur et de leurs conséquences sociales deviendra sans nul doute un thème politique central dans les prochaines décennies.

Dans le domaine de la gestion de l'eau, les problématiques des sécheresses hydrologiques, des étiages et de l'approvisionnement à long terme en eau d'irrigation sont venues se rajouter à la maîtrise des crues du Rhône, qui a été à l'origine du projet de Troisième Correction à la fin du XX^e siècle. Là encore, le projet d'aménagement du fleuve et de ses espaces publics pourrait être utilisé comme levier d'adaptation au changement climatique.

¹⁶ Voir [en ligne:] https://sitonline.vs.ch/environnement/sites_pollues/fr/ (consulté le 10 juillet 2020).

¹⁷ La ville de Sion a mis sur pied un programme ambitieux d'adaptation au changement climatique fondé sur le développement d'une infrastructure végétale importante, respectant le cycle hydrologique naturel, tant dans les espaces publics que dans les espaces privés ; sur le projet ACCLIMATATION, voir Christophe CLIVAZ, Lionel TUDISCO, « ACCLIMATATION : Pour une ville résiliente », dans *Collage*, 5 (2019), p. 25-28.

Rhônatureparc 2050

C'est pour répondre à ce double objectif – la mise en cohérence des espaces publics rhodaniens le long du linéaire fluvial, d'Oberwald au Léman, et l'utilisation du projet d'aménagement comme l'un des moyens d'adaptation au changement climatique dans la plaine – que le projet Rhônatureparc 2050 a été proposé.

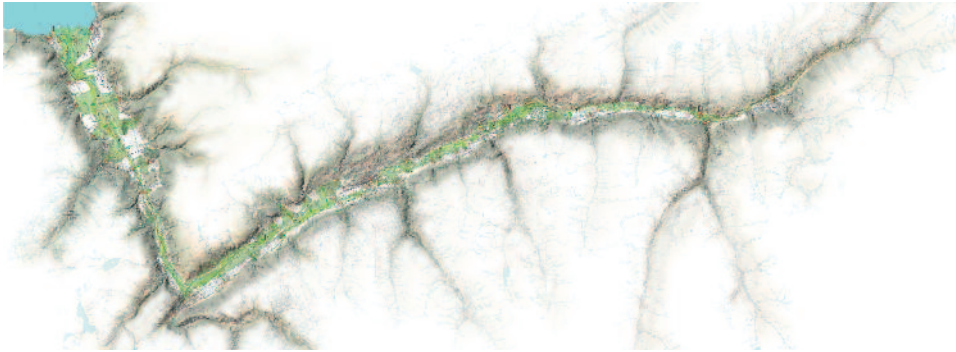


Fig. 1. Plan-guide sur tout le linéaire du Rhône.

(Agence BASE, Lyon).

Concrètement, il est organisé en trois phases :

- Acte 1 : apprendre du territoire pour installer les fondamentaux du récit rhodanien ;
- Acte 2 : installer l'armature et le cortège paysager ;
- Acte 3 : programmer le Rhônatureparc en grandeur nature.

Les lignes qui suivent rapportent les réflexions ayant accompagné l'acte 1. Il s'agissait de cerner les enjeux territoriaux et d'en dégager une vision générale et une stratégie de mise en place du projet. Elles esquissent également les grandes lignes des actes 2 et 3.

Acte 1 – Les fondamentaux du récit rhodanien

Intégrer la transversalité et l'habitabilité future de la plaine

Le projet de Troisième Correction du Rhône est une accumulation de négociations, de compromis et de compensations qui ont permis d'arriver actuellement à une étape de relative stabilité. Rhônatureparc 2050 s'inscrit dans le sillage des études menées jusqu'ici¹⁸, en respectant les contraintes hydrauliques du projet. Ne se limitant toutefois pas au seul aménagement de l'espace du sommet de digue, il a mené une réflexion territoriale globale sur la relation du Rhône avec les bassins de vie de la plaine, des coteaux et des vallées latérales. Ces réflexions ont été agencées en récit pour accompagner la mise en œuvre du projet et des éléments de nature qu'il

¹⁸ Synthétisées dans le *Plan d'aménagement (PA-R3)*.

abrite et pour favoriser les activités des habitants – les hommes, les animaux et les plantes – réflexions qui s’interrogent sur la manière de connecter le fleuve avec les bassins de vie. Il s’agit de faire de nouveau rentrer le Rhône dans le récit quotidien des habitants tout en rendant le milieu de vie de la plaine plus résilient face au réchauffement climatique. En somme, l’objectif est de rendre le Rhône actif et « désirable » dans l’élaboration de l’habitabilité future de la plaine.

Le plan-guide proposé (fig. 1, 2) donne les orientations majeures du projet d’aménagement des espaces publics visant à maintenir la cohérence du projet, une cohérence qui se décline selon diverses dimensions : la dimension temporelle, qui doit tenir compte de la durée quasiment générationnelle des travaux ; la dimension des acteurs, qui s’intéresse aux habitants pour les rendre actifs en cette histoire, sans oublier la faune et la flore ; la dimension des outils du projet, qui propose pour chaque milieu des démarches et des réalisations adaptées ; et finalement la dimension de l’innovation, qui intègre la mesure de l’aléa, de la résilience et de l’économie circulaire.

Le projet est ainsi conçu autour d’une double réflexion sur l’habitabilité élargie du Rhône (prise en compte de la transversalité, de coteau à coteau) et sur l’installation d’un processus de projet (dans toutes les dimensions évoquées ci-dessus) intégrant l’adaptation au changement climatique sur le long terme.

Comprendre et apprendre de l’épaisseur du territoire

Nous considérons que la transversalité des parcours et des paysages dans la vallée est un enjeu majeur à terme pour l’habitabilité des berges longitudinales du Rhône. Cette transversalité a une dimension à la fois physique (hydrologique) et culturelle.

Du point de vue physique, le fleuve est le résultat de l’accumulation de dévalèments de tous ses affluents d’altitude sous toutes leurs formes, représentant un énorme réseau de chevelu hydraulique transverse, prenant naissance dans les vallées et les irriguant, alimentant les cônes de déjection, se transformant en bisses, canaux et meunières. Cette armature hydraulique est la base de la charpente du projet d’aménagement des espaces publics, visant à relier les vallées et les villages au

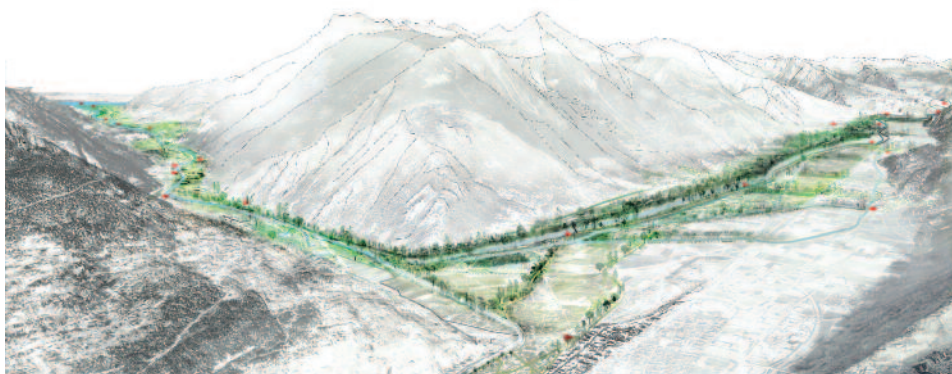


Fig. 2. Extrait du plan-guide dans la région du coude du Rhône.

(Agence BASE, Lyon).

cortège du Rhône, dessinant par là même des portes et des cheminements entre le Rhône, ses berges et les lieux de vie de la plaine, des coteaux et des vallées latérales.

Le fleuve existe aussi par son ancrage culturel immatériel, ses traditions, ses pépites patrimoniales disséminées à tous les étages de la vallée, par la multiplicité des parcours, de ses usages et de ceux de ses environs, par les différents rythmes d'utilisation et les envies infinies, que ce soit pour le règne animal ou végétal, et pour les hommes, visiteurs et habitants. Il s'agit d'installer les conditions pour un milieu de vie commun, habitable et permettant la cohabitation entre les espèces.

La plaine est également animée d'invisibles forces climatiques, les vents particuliers – le foehn, les brises de vallée et de montagne, la bise parfois –, le gel printanier et les longues périodes de sécheresse, sans oublier les épisodes dévastateurs de grêle, si décisifs pour les agriculteurs, qui relèvent ce contraste unique de climats que traverse le Rhône entre le glacier et le lac : sur quelques dizaines de kilomètres, on passe de la toundra subpolaire aux steppes et forêts méditerranéennes. Longitudinalement, le climat alpin de la vallée de Conches laisse la place, entre Viège et Martigny, à des conditions continentales qui en font un des endroits les moins pluvieux de Suisse, alors qu'à l'aval du verrou de Saint-Maurice, le Chablais présente un climat à tendance océanique. Ces particularités climatiques de la vallée influencent l'exploitation des sols et induisent une variabilité de la mise en valeur agricole. Elles seront fortement affectées dans les prochaines décennies : la région du Valais central méritera encore plus son étiquette de zone la plus chaude et sèche du pays. Cela nécessite une réflexion pour l'installation, dès aujourd'hui, d'une armature paysagère fraîche permettant de garantir l'habitabilité de la plaine dans les décennies futures.

Un instrument intégratif d'acclimatation

Le temps de la Troisième Correction du Rhône est celui d'une génération au moins. Autrement dit, le projet se terminera à l'orée de la deuxième moitié du XXI^e siècle, au moment où les effets du changement climatique dans la plaine commenceront à se faire sentir avec le plus d'acuité (modification forte des régimes hydrologiques, renforcement des sécheresses estivales et des canicules)¹⁹. Le projet Rhônatureparc 2050 est ainsi vu comme un instrument territorial d'acclimatation pour se préparer aux températures caniculaires de la deuxième moitié du XXI^e siècle. Il propose un système résilient permettant de maintenir et de développer des conditions d'habitabilité dans la plaine. Se voulant intégrative, l'installation du Rhônatureparc 2050 suit cinq logiques complémentaires :

- nature : le parc doit être naturel par essence et doit prendre en considération tous les éléments qui la composent. La nature doit être à la base de la réflexion sur la remise en mouvement, qui doit intégrer les êtres vivants au sens large afin de produire un paysage d'hypernature en partage ;

¹⁹ Les projections climatiques récentes à l'échelle suisse montrent que c'est surtout dans la deuxième moitié du XXI^e siècle que les conséquences négatives (modifications fortes des régimes hydrologiques, augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de fortes précipitations et de sécheresse, augmentation des épisodes de canicule, etc.) du changement climatique en Suisse se feront sentir ; voir notamment CH2018, *Climate Scenarios for Switzerland*, Technical Report, National Centre for Climate Services, Zurich, 2018.

- reliance: le parc est radicalement, avec de multiples facettes et milieux, et doit permettre de créer un réseau entre le Rhône, sa plaine alluviale, les lieux habités et les vallées et coteaux; il devra être protecteur pour les promeneurs, les cyclistes, les animaux et les plantes qui pourront y trouver un vrai habitat;
- acclim'acteur: le parc doit fédérer le territoire autour d'un projet commun essentiel de climatiseur territorial, de parc d'acclimatation garantissant l'habitabilité à long terme de la plaine (fig. 3);
- novateur: il installe une chaîne globale de valeurs autour de l'économie circulaire en vue de fabriquer le projet par les ressources du territoire et de le fertiliser;
- rêveur: il préserve, au sein de la démarche de projet global, une large place pour l'imaginaire de la rivière, le mouvement des éléments, l'insaisissable et le sublime.

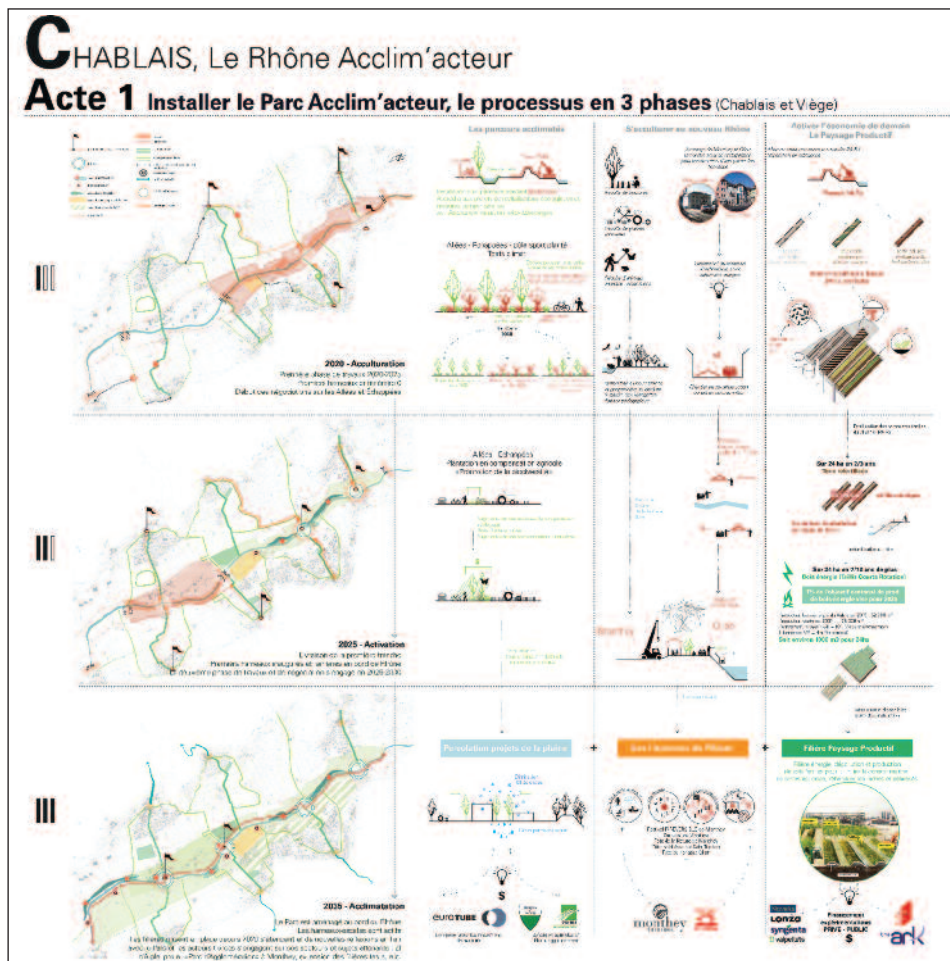


Fig. 3. Acte 1: démarche pour la mise en place du processus d'acclimatation dans le Chablais. (Agence BASE, Lyon).

Acte 2 – L’installation de l’armature du parc et du cortège paysager

Il s’agit d’inaugurer une culture rhodanienne commune en mettant en place dès maintenant des actions préfiguratrices non seulement sur les actuels sites en travaux, mais également sur les futurs sites de travaux d’aménagement du fleuve (fig. 4).

Ces actions pourront prendre naissance au cœur des villes et des villages de la plaine et se développer transversalement jusqu’aux nouvelles berges du Rhône. Elles revêtiront des visages multiples, adaptés aux sites et aux contextes. Deux actions sont proposées ici à titre d’exemple :

- Dans la logique de l’économie circulaire, une construction collective en bois, issue des abattages d’arbres du projet d’aménagement du fleuve, pourra être installée dans chaque commune de la plaine, préfigurant les futurs abris des hameaux prévus au bord du fleuve, véritables portes d’entrée entre le Rhône et les tissus villageois de la plaine.
- Des alignements d’arbres pourront être plantés dès aujourd’hui, préfigurant les futures connexions transverses entre le fleuve et les centres des communes. Cela donnera naissance au réseau ramifié des allées et échappées de fraîcheur du Rhône. La plantation de ces arbres dans la décennie 2020 leur permettra d’atteindre une taille suffisante pour jouer leur rôle rafraîchissant au milieu du XXI^e siècle.

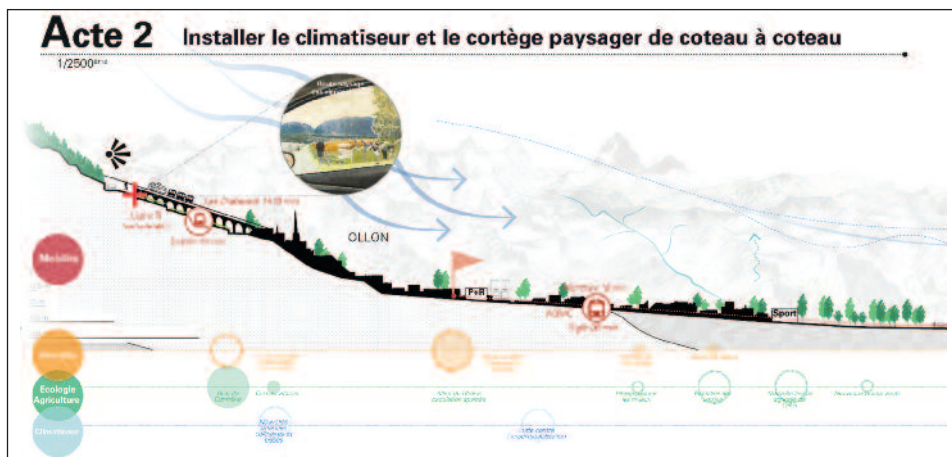


Fig. 4. Acte 2: exemple de mise en place du climatiseur et du cortège paysager dans un versant du Chablais. (Agence BASE, Lyon).

Parallèlement à ces actions préfiguratrices, le projet des berges se développera quant à lui au moyen d’aménagements, de supports d’usages et de figures de nature contrastées. Les typologies de berges ainsi créées ouvriront de nouvelles manières d’accéder au fleuve et de vivre ces espaces : contempler et observer, toucher et se récréer (mettre les pieds dans le Rhône, observer la faune, toucher les arbres, pratiquer l’équitation ou le kayak, courir ou simplement flâner).

Enfin, l'ensemble de ces actions installera durablement une structure résiliente pour anticiper les fortes modifications climatiques de la deuxième moitié du XXI^e siècle. Ces éléments forment le cortège du Rhônatureparc 2050. Autour des berges, des milieux adjacents tels que des gravières, des forêts, des canaux, des surfaces agricoles, des vergers ou des blocs erratiques, composent un cortège programmatique de parc entourant les rives elles-mêmes. Ce cortège a pour limite les infrastructures majeures de la plaine (autoroute, voie ferrée, route cantonale, canaux). Le long du linéaire du Rhône, la révélation et la mise en récit des diverses occupations du sol teintent le parcours de séquences paysagères particulières. Nous pouvons citer à titre d'exemples le parc du delta, le parc des forêts alluviales de Collombey, le parc nourricier agro-culturel de Martigny ou encore le parc pastoral du Rhône de Tourtemagne, pour un total de huit parcs sur le linéaire, révélant toute la succession des milieux naturels et anthropiques de ce nouveau parcours.

Parallèlement à ces aménagements dans la plaine du Rhône elle-même, il est prévu d'offrir un nouveau regard sur le fleuve en créant une route paysagère du Rhône à mi-coteau. Cet itinéraire a pour vocation de mettre en scène, au moyen d'une succession de points de vue et de pépites culturelles, la géomorphologie sublimée de la vallée, que l'on peut observer de cette situation surplombante. Il favorise également la découverte, à une échelle différente, du Rhônatureparc, tout en installant une connexion avec les espaces naturels de montagne.

Acte 3 – La programmation de l'ensemble des milieux du Rhônatureparc

Les allées du Rhône, largement figurées au préalable, seront, dans chaque commune, le dispositif le plus court pour rejoindre les berges depuis le cœur des villes et des villages (fig. 5). Elles emprunteront des voies existantes réaménagées prioritairement pour la mobilité douce.

Une plantation majeure en alignement jouera un rôle de marqueur paysager tout en proposant une trame de déplacement fraîche et abritée pour les hommes et pour les espèces animales (brise-vent, rôle micro-climatiseur, corridor écologique). Ces allées établiront, à leur connexion aux berges, un espace programmatique intense sous la forme d'un hameau issu d'actions de co-construction collaborative (voir ci-dessus, acte 2). Devant ces hameaux, au bord de l'eau, de larges espaces détermineront des escales pour les bivouacs des kayakistes, symbolisés par des appontements en pierres issues d'une des soixante carrières de la vallée. L'aire du hameau proposera, quant à elle, un ensemble de programmations informant sur la signalétique, les événements, les mobiliers et les équipements nécessaires aux différents usages du fleuve. Chaque hameau se distinguera par son architecture particulière, adaptée aux conditions spatiales et climatiques du lieu. Les communes pourront se saisir de ce site pour installer d'autres programmes qui en illustrent les richesses patrimoniales et productives (guinguette, marchés du terroir, cinéma en plein air, exposition photographique locale, etc.). Le hameau jouera ainsi un rôle d'ambassade des valeurs endémiques locales dans le Rhônatureparc.

De part et d'autre des allées, des chemins secondaires, appelés les « échappées du Rhône », emprunteront des voies existantes à faible circulation, liées aux parcours de

randonnée existants mais aussi et systématiquement aux affluents du Rhône. Ces échappées mettront également en réseau de nombreuses pépites programmatiques locales (agriculture, patrimoine, etc.). Tout comme les allées, elles offriront un cadre de fraîcheur et fourniront un abri, contre le vent notamment. En se connectant aux berges, elles créeront une halte dans le parcours longitudinal établi par le fleuve. Leur rôle sera de proposer une vue panoramique tant sur le Rhône que sur le paysage de la plaine et des coteaux, opérant ainsi une césure dans le cortège boisé des berges. Tout comme pour les allées, la connexion des échappées aux berges permettra un accès facilité par rampes et emmarchements au bord du Rhône. Ce dispositif simplifiera les croisements d'usages entre piétons et cyclistes, chacun ayant un parcours et un niveau réservé propre à son rythme.

Tout au long des parcours préférentiels (allées) et secondaires (échappées), une multitude de rampes, de chemins, de bords de rives, de gradins en pierre et de pédiluves permettront une accessibilité retrouvée au Rhône (fig. 6 et 7).

Dans les secteurs à haute valeur écologique – forêt alluviale, confluence, etc. – seront installés des belvédères et des parcours immersifs et interprétatifs des différentes strates de ces milieux, l'élément le plus emblématique étant l'installation de

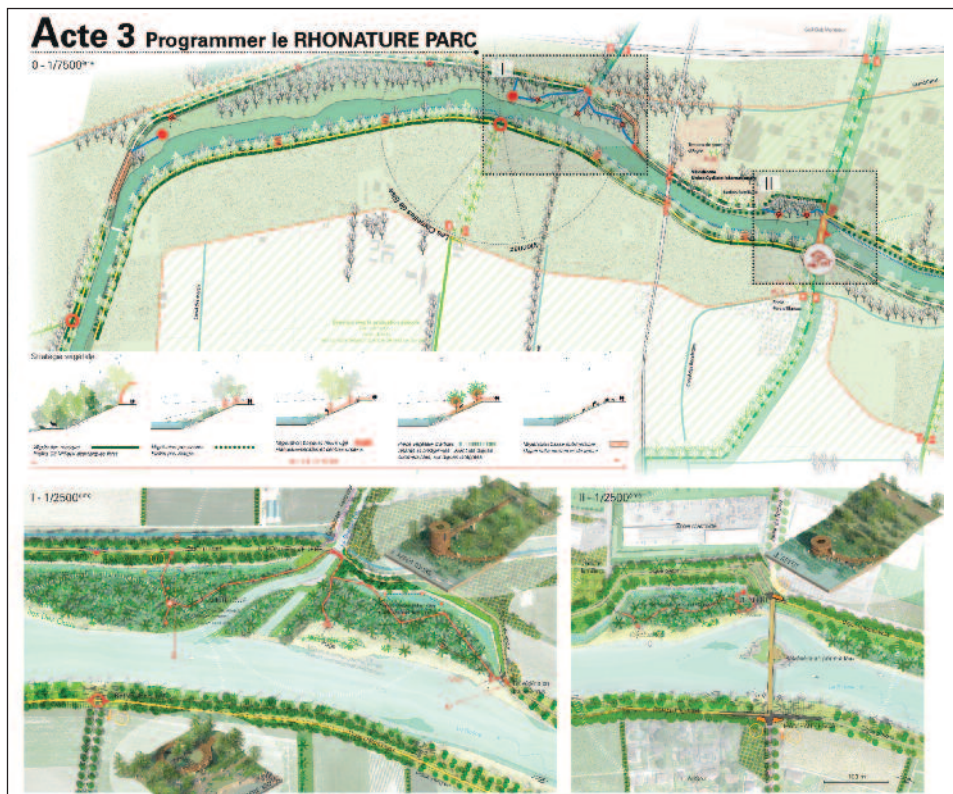


Fig. 5. Acte 3 : programmation du Rhônatureparc à différentes échelles. (Agence BASE, Lyon).

tours en bois (entre 10 et 14 mètres). Enfin, nous avons fait le choix de proposer des mobiliers de basse technologie, entièrement constitués avec les ressources locales (bancs multiformes en terre coulée, issue des déblais du PA-R3, blocs rocheux transformés en bornes signalétiques de parc ou encore accroches de vélos, balançoires ou paddocks pour les chevaux, créés à partir des bois locaux pour favoriser l'économie circulaire).

L'ensemble de ces logiques se retrouve de manière singulière dans chacune des séquences du projet. Ainsi, le hameau de Viège prendra la forme d'une guinguette à la confluence de la Viège et du Rhône (fig. 8), suivant la logique du projet Rhônaturparc visant à tenir compte des particularités intrinsèques de chaque site.



Fig. 6. Exemple de paysage des berges et de l'accès au Rhône dans le Chablais.

(Agence BASE, Lyon).



Fig. 7. Exemple de paysage des berges et de l'accès au Rhône dans le Chablais.

(Agence BASE, Lyon).



Fig. 8. Exemple de paysage des berges à la confluence de la Viège et du Rhône.

(Agence BASE, Lyon).

Conclusion

Aujourd'hui, le processus du projet est en marche. Les orientations du projet seront confrontées aux directives de l'espace réservé aux eaux, à la loi sur les forêts, aux questions de responsabilité, d'accessibilité aux bords du fleuve, aux nouvelles données techniques et sociales. Un des enjeux majeurs de cette exploration, de ce récit par actes sera l'atterrissage du projet sur le territoire et son installation à l'échelle communale afin de susciter l'adhésion des habitants au récit du Rhône « acclimateur et salvateur » tant économiquement, écologiquement que socialement.

Le travail en cours, que ce soit à l'échelle de la plaine par l'inscription territoriale des fondamentaux de l'armature paysagère dans les plans directeurs intercommunaux (PDi), ou plus spécifiquement au niveau communal, s'infuse déjà aujourd'hui dans l'inconscient collectif, formant ainsi une représentation et une valorisation de ce système vivant rhodanien comme un atout pour l'avenir. Inscrite dans une logique de processus à long terme co-produit par tous les acteurs du territoire, l'installation progressive d'une armature paysagère vivante est ici qualifiée de Parcours paysager Acclimaté, Résilient et Co-produit (système de P.A.R.C.)

L'unité de cette nouvelle armature paysagère du Rhône, radicante et reliante, sur plus de 160 km, restera orchestrée par l'outil du plan-guide. Cet outil de conception du projet des espaces publics et de mise en récit territorial, sans cesse en transformation, sera le garant de la cohérence des aménagements sur le temps long, en sachant s'adapter et évoluer face aux nouvelles données du projet de Troisième Correction du Rhône. Les nouveaux milieux rhodaniens ne seront désormais plus immobiles, mais inscrits dans un paysage en mouvement, qui se compose et se transforme grâce aux forces naturelles et climatiques ainsi re-révéllées.